



## MODIFICATION DES COORDONNEES ANNEE SCOLAIRE 2023-2024 (A TRANSMETTRE UNIQUEMENT EN CAS DE CHANGEMENT)

L'Ecole d'agriculture a opté pour une inscription unique transmise lorsque l'apprenti-e entre en formation dans l'établissement. Ce document fait mention des frais de formation et vaut comme "reconnaissance de dette" en cas de litige.

Le document principal fait office de référence au niveau de la facturation et de la correspondance. Si les coordonnées ont changé depuis l'année dernière, nous vous prions de nous retourner ce document dûment daté et signé.

### Données de l'apprenti-e :

Statut à cocher svp

Formation en cours

Répétant :

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
NP Localité \_\_\_\_\_  
Date de naissance \_\_\_\_\_  
Classe fréquentée en 2023-2024 \_\_\_\_\_

**Personne chargée d'effectuer les paiements pour la formation dispensée à l'EAV (celle-ci doit obligatoirement être majeure). Toutes les informations sont obligatoires.**

Titre (M. / Mme)*	_____	Date de naissance*	_____
Nom*	_____	Canton	_____
Prénom*	_____	Téléphone privé	_____
Filiation*	_____	Natel	_____
Adresse*	_____	E-mail*	_____
NP Localité*	_____		

**\* informations impératives pour l'ouverture d'un compte par la comptabilité générale**

Pour plus d'informations, s'adresser au secrétariat au 027 606 77 00.

Signature de l'apprenti(e)

Signature du représentant légal pour les mineurs (ou responsable des paiements)

.....

.....

Lieu et date : .....